



AFFICHÉ
LE 24.08.2023.

2023/
Parafe
DECISION N°43/2023

OBJET : FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE POUR LES EMPLACEMENTS DES STANDS D'EXPOSANTS DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION « A VOS JARDINS »

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 2 ;

Vu la délibération n°61 du 17 juillet 2020, du conseil municipal portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant la manifestation « A vos Jardins » à Ozoir-la-Ferrière le premier week-end d'octobre chaque année ;

Considérant que les droits prévus au profit de la commune n'ont aucun caractère fiscal ;

DECIDE

Article 1^{er} : Il est prévu une manifestation « A vos jardins » à Ozoir-la-Ferrière chaque année ;

Article 2 : le tarif de l'emplacement pour cette manifestation est fixé à 20 euros.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 24 aout 2023

Le Maire,
Jean François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 24/08/2023

Application agréée E.legalite.com

99_AR-077-217703503-20230824-DECISION_43